



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-037-2022-10

PUBLIÉ LE 18 OCTOBRE 2022

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France / Service des Relations du Travail

IDF-2022-10-17-00005 - Arrêté portant publication dans la région d Ile de France de la liste des défenseurs syndicaux intervenant en matière prud homale?? (3 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

IDF-2022-10-17-00005

Arrêté portant publication dans la région d Ile
de France de la liste des défenseurs syndicaux
intervenant en matière prud homale

**PREFET DE LA REGION D'ÎLE-de-FRANCE
PREFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Arrêté modifiant l'arrêté du 03 août 2020

**Portant publication dans la région d'Ile de France de la liste des défenseurs syndicaux
intervenant en matière prud'homale**

Vu les articles 258 et 259 de la loi n° 2015-990 du 06 août 2015 ;

Vu l'article L.1453-4 du Code du travail ;

Vu le décret n°2016-975 du 18 juillet 2016 et notamment l'article D.1453-2-5 du Code du travail prévoyant la modification à tout moment si nécessaire par ajout ou par retrait de la liste des défenseurs syndicaux ;

Vu l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile de France à compter du 1^{er} avril 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile de France ;

Vu l'arrêté interministériel du 29 mars 2021 nommant Madame Catherine PERNETTE, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile de France, chargé des fonctions de responsable du pôle politiques du travail à compter du 1^{er} avril 2021 ;

Vu la décision du directeur régional interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile de France déléguant sa signature à Madame Catherine PERNETTE, responsable du pôle Politiques du travail ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF- 003-2020-08 du 30 juillet 2020, publié le 03 août 2020, fixant la liste des défenseurs syndicaux pour la région d'Ile-de-France ;

Vu les arrêtés préfectoraux n° IDF-038-2020-12 du 21 décembre 2020, n° IDF-2021-04-30-00003 du 30 avril 2021, n° IDF-007-2021-08 du 04 août 2021 modifiant l'arrêté du 30 juillet 2020, n°IDF-2021-12-07-00006, n°IDF-2022-07-12-00004 du 12 juillet 2022, n°IDF-021-2022-10,

Vu les nouveaux dossiers de candidature et les demandes de retrait déposés par les organisations syndicales et professionnelles en cours de mandat quadriennal de défenseur syndical,

Vu le mandat de défenseur syndical détenu depuis le 15 décembre 2020 par monsieur Mounir ZAID, présenté par l'organisation syndicale SOLIDAIRES, sans que celle-ci n'ait sollicité son retrait ;

Vu les mentions relatives à monsieur Ibrahima MAIGA, défenseur syndical désigné par l'arrêté n° IDF-021-2022-10 ;

Vu les mentions relatives à madame Emeline ZANCANARO, défenseur syndical présentée par l'organisation syndicale URIF CGT désignée par l'arrêté n° IDF-021-2022-10 ;

Considérant qu'il y a lieu de corriger ces erreurs matérielles par une décision complémentaire ;

Arrête

Article 1^{er}

Les personnes suivantes :

Nom prénom	Civilité	Employeur	Adresse employeur	Siret	Organisation syndicale	Compétence géographique	Début du mandat
ZAID Mounir	Monsieur	ANGE SECURITE PRIVEE	18 Rue de l'Avenir 93800 EPINAY SUR SEINE	52830062700015	SOLIDAIRES	IDF	15/12/2020
MAIGA Ibrahima	Monsieur	MAIN SECURITE	27 Rue de la Convention 75015 PARIS	32893161300934	SOLIDAIRES	IDF	
ZANCANARO Emeline	Madame	SODEXO FRANCE	30 Cour de l'Île Seguin 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	310923 00800 117	CFTC	IDF	

sont habilitées pour l'ensemble de la région d'Île de France (sauf restriction géographique mentionnée dans la liste), à exercer, à titre gratuit, des fonctions d'assistance ou de représentation devant les conseils de prud'hommes et les cours d'appel en matière prud'homale.

Article 2

La fin des mandats des personnes visées à l'article 1^{er} est fixée au 31 juillet 2024.

Article 3

Le directeur régional interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région d'Ile de France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Aubervilliers, le 17 octobre 2022

Pour le Préfet de la région d'Ile de France,
Préfet de Paris
Par délégation,

Pour Le directeur régional interdépartemental de
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
Par délégation,

La responsable du pôle Politiques du travail,

Catherine PERNETTE

signé

Voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois.

La décision contestée doit être jointe au recours.